



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer
et du Littoral de Corse**

Service de l'économie Bleue

ANNEXE III

Demande d'autorisation dérogatoire de pêche maritime de loisir dans les zones de pêche réglementées par l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° portant réglementation de la pêche maritime de loisir dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (département de Corse-du-Sud)

Première demande **ou** Renouvellement de l'année n-1 (si autorisé(e))

Je soussigné (e) Mme, Mr.

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Demeurant à l'adresse (complète) suivante :

.....Code Postal :..... Ville :

N° de téléphone

Adresse e-mail

Nom du navire

Immatriculation (obligatoire).....

- propriétaire du navire passager du navire pêche du bord
 membre de l'association de pêche suivante (en toutes lettres) :.....

sollicite une autorisation pour pêcher dans les zones réglementées pour l'année

L'envoi de cette demande ne vaut pas autorisation de pêche et toute demande incomplète ou malrenseignée ne pourra être traitée.

La demande d'autorisation doit être adressée à la Direction de la Mer et du Littoral de Corse (Service de l'Economie Bleue, Terre Plein de la Gare – 20302 AJACCIO CEDEX 9) avant le 15 décembre de l'année N pour l'obtention éventuelle de l'autorisation.

RAPPEL : Valable jusqu'au 31 décembre de l'année n+1, cette autorisation doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- en cas de 1^{ère} demande, joindre une copie de l'attestation nominative délivrée par le gestionnaire de la réserve naturelle pour l'année en cours en retour de la déclaration prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- en cas de renouvellement, joindre une copie de l'attestation nominative délivrée par le gestionnaire de la réserve naturelle pour l'année en cours en retour de la déclaration (prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté) et l'accusé nominatif de réception attestant de la remise du registre des sorties et des captures au gestionnaire de la réserve naturelle prévu par l'article 5 du présent arrêté.

La liste des personnes bénéficiant d'une autorisation est fixée par un arrêté préfectoral.

Le renouvellement de l'autorisation lors de la saison de pêche suivante sera prioritairement accordée aux demandeurs ayant remis à la permanence de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio le registre précis des sorties et des captures effectuées durant la saison écoulée dans les zones protégées, selon le modèle joint en annexe III et les conditions de transmission qui y sont définies, dès la fin de la campagne de pêche de l'année en cours et au plus tard le 31 décembre.

Ale

Signature du demandeur :.....